



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Emmanuel COLIRE, Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Charlotte ARMANDAS, Anne CROZET et Marina MENGOLLI. Monsieur Pierre JOUANNE.

---

Le Maire, Laurent TRESALLET annonce 4 pouvoirs : De Charlotte THOMSON à Guillemette COUTTET, de Marina MENGOLLI à Franck CHENAL, d'Anne CROZET à Laurent TRESALLET et de Pierre JOUANNE à Cédric POCCARD CHAPUIS.

Après lecture des points de délibération par le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu du 20 juin 2014 et le procès-verbal du 18 août 2014.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour.

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1- *Convention avec l'Office National des Forêts pour l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé***

Par délibération en date du 05 août 2013, le Conseil Municipal a sollicité l'Office National des Forêts pour présenter le détail de l'aménagement de la forêt communale avant de se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établie par l'Office National des Forêts.

Laurent TRESALLET explique que la convention proposée permet à l'Office National des Forêts d'étudier des projets sur la forêt communale qui seront ensuite proposés au Conseil Municipal pour validation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Office National des Forêt pour l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associés.

#### **II/ FINANCES**

##### **2- *Tarifs de la location de la salle du conseil Municipal***

Pour répondre à plusieurs demandes de location de la salle du Conseil Municipal par des particuliers, il est proposé d'instaurer un tarif de location d'un montant de 50 € par demi-journée.  
Les associations locales bénéficieront du prêt de ces salles à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer la salle du Conseil Municipal à des particuliers pour un montant de 50 € par demi-journée.

### **3- Indemnité de Conseil du Receveur Principal**

Par arrêté ministériel en date du 16/12/1983, il a été institué une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de délibérer annuellement l'indemnité du receveur principal sur proposition de ce dernier.

### **4- Décision modificative n°1 du budget communal**

Le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) s'élève à 46 613 € pour la commune de Peisey Nancroix. Or, l'article 73925 du chapitre 7014 prévoyait 44 500 €. Il convient donc d'augmenter l'article 73925 de 2 113 € et de réduire le virement à la section d'investissement dans l'article 023 de 2 113 €.

Pour équilibrer la section d'investissement l'article 021, sera réduit de 2 113 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée pour pouvoir payer le montant du FPIC.

### **5- Admissions en non valeurs de 174,71 € - Budget Eau et assainissement**

La Trésorerie a transmis plusieurs créances qu'elle n'arrive pas à recouvrer.  
Le Maire annonce que le montant total s'élève à 174,71 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeurs de 174,71 € pour le budget Eau et assainissement.

### **6- Admissions en non valeurs de 8 046,60 € - Budget Général**

Comme précédemment, la Trésorerie a transmis plusieurs créances qu'elle n'arrive pas à recouvrer.  
Laurent TRESALLET relève que ces montants correspondent à des frais de secours sur pistes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant de 8 046,60 € d'admission en non-valeurs pour le budget général.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **7- Recrutement d'un Directeur des Services Techniques**

Suite à la création du poste de Directeur des Services Techniques, une procédure de recrutement a été lancée sur le site emploi territorial. Après plusieurs entretiens, il est proposé de recruter, par défaut, un agent par voie contractuelle pour une durée de un an.

La personne recrutée étant disponible tout de suite, il est proposé de commencer ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec une rémunération proposée à l'échelon 10 du grade de technicien complétée par une Indemnité d'Administration et de Technicité de 530 € et d'un véhicule de fonction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement de Yohann JOURDIN pour occuper le poste de Directeur des Services Techniques pour un contrat d'un an à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

#### **8- Mise à disposition de Romaric ANDRE**

Pour continuer le suivi de ce chantier, Romaric ANDRE a été sollicité dans le cadre d'une mise à disposition par la COVA.

La mise à disposition est consentie pour une période de 4 mois, à compter du 13 octobre 2014, pour une durée maximum de 4 heures par semaine.

La rémunération de Romaric ANDRE est assise sur l'indice brut 668, majoré 557 correspondant au 8ème échelon de son grade d'ingénieur territorial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de Romaric ANDRE dans les conditions précitées.

#### **9- Modification du tableau des emplois : suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'attaché territorial**

Dans le cadre du nouveau lancement de la procédure de recrutement pour le poste de Secrétaire Général, il est nécessaire, au préalable, de supprimer le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe occupé par l'ancienne Secrétaire Général et de créer un grade d'attaché territorial sur lequel la vacance d'emploi sera effectuée.

Conformément à l'avis favorable du CTP dans sa séance du 20 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la suppression du poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe occupé par l'ancienne Secrétaire Général et créé un poste d'attaché territorial.

#### **10- Création des postes saisonniers pour le centre de ski de fond pour la saison 2014/2015**

Comme chaque année il apparaît nécessaire de recruter des agents saisonniers pour le bon fonctionnement du Centre de Ski de Fond.

C'est pourquoi il est proposé la création de deux postes de pisteurs secouristes et un poste d'agent d'accueil.

*Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (2 postes)*

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2014 au 30/04/2015

*Grade : Adjoint Administratif de 2ème classe (1 poste)*

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2014 au 30/04/2015

Laurent TRESALLET rappelle qu'un autre agent, employé à l'année à la commune, est affecté en hiver au ski de fond pour l'accueil et le damage sera effectué comme la saison dernière par la Société ADS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ouvrir 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe pour la prochaine saison 2014/2015.

#### **IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES**

##### ***11- Marché de l'Office du Tourisme - Avenants***

Le lot n°1 de l'entreprise PEIRERA pour le marché de l'Office du tourisme a été modifié comme suit :

Moins-value : 10 938,77 € H.T. (13 126,52 € TTC) ;

Plus-value : 8 230 € HT. (9 876 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 24 835,73 € (29 802,88 € TTC)

Pour mémoire, l'ancien montant était de 27 544,50 € H.T. (33 053,40 € TTC)

Le lot n°5 de l'entreprise GUELPA pour le marché de l'Office du tourisme a été modifié comme suit :

Plus-value : 2 016 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 22 238,40 € TTC

Pour mémoire, l'ancien montant était de 20 222,40 € TTC, soit un écart de 9,9%

Le lot n°8 de l'entreprise BATTENDIER pour le marché de l'Office du tourisme a été modifié comme suit :

Plus-value : 2 097,19 € TTC

Nouveau montant du marché : 40 608,73 € TTC

Pour mémoire, l'ancien montant était de 38 511,54 € TTC, soit un écart de 5,44%

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces avenants pour le marché n°2013/5 de l'Office du Tourisme.

##### ***12- Convention avec la COVA pour le groupement de commandes pour la fourniture de carburants et combustibles***

La COVA propose aux communes de se regrouper pour trouver les meilleurs tarifs pour l'achat de carburants et de combustibles.

Les communes membres doivent ainsi délibérer pour autoriser la COVA à lancer cette consultation. Une convention définit les termes de cet accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour le groupement de commandes pour la fourniture de carburants et de combustibles.

#### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### ***✓ Date du prochain CM → octobre 2014 (à fixer)***

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 octobre 2014.

##### ***✓ Complémentaire sociale Risque Prévoyance***

Emmanuelle YOUINOU explique que le Centre de Gestion 73 a été mandaté par 358 collectivités territoriales de Savoie pour mettre en place une convention de participation pour une couverture complémentaire en Prévoyance. Cette convention de participation débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 années.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'adhésion de la collectivité à la complémentaire sociale. Les modalités de cet accord seront discutées lors du prochain Conseil Municipal.

✓ **Subvention à l'association Foyer de Ski de Fond**

En préambule, Cédric POCCARD CHAPUIS explique que, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, il souhaite se retirer de la Commission Relation avec les Associations.

Laurent TRESALLET relève que l'association Foyer de Ski de Fond sollicite une subvention de 5 000 €.

Dans cette perspective, la demande de subvention de 5 000 € pour l'association du Foyer de Ski de Fond sera délibérée lors du prochain Conseil Municipal.

✓ **Réunion avec le SDIS**

Laurent TRESALLET rappelle que le 29 septembre à 20h00, le SDIS sera présent pour répondre aux questions des élus, tel que ces derniers l'avaient exprimés lors du Conseil du 07 juillet dernier.

✓ **Courrier du Club des Aînés Ruraux**

Le Maire observe que le Club des Aînés Ruraux a adressé un courrier au Conseil Municipal pour le remercier du versement de la subvention attribuée en 2014.

✓ **Réunion Village Fleuri**

Laurent TRESALLET explique qu'une réunion d'information est prévue le lundi 13 octobre prochain pour évoquer les critères d'attributions de l'appellation Village Fleuri.

✓ **Ouverture des plis pour les guirlandes de Noël**

En réponse à une demande de Gilles VARIN, Marie Neige POCCARD CHAPUIS propose de contacter directement ce dernier pour convenir de la date d'ouverture des plis.

✓ **Dépôt sauvage aux Mouilles**

Un dépôt sauvage important a été constaté par le garde-champêtre au lieu-dit des Mouilles. Un nom a été trouvé sur une enveloppe située dans le dépôt sauvage mais la personne concernée nie toute implication.

Dans ces conditions, Laurent TRESALLET propose de déposer une plainte contre X en gendarmerie afin que ces derniers mènent leur enquête.

Après discussion, le Conseil municipal décide de confier l'enlèvement du dépôt sauvage à une entreprise. La preuve de la facture constituera une preuve auprès du tribunal si l'auteur des faits est retrouvé.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***